

Commune de Bouzonville

Compte-rendu du Conseil Municipal du 18 octobre 2018

Sous la présidence de M. Denis PAYSANT, Maire

-- 0 --

Présents (16) : M. Denis PAYSANT, M. Bernard ALTMAYER, Mme Marie-Christine AUBIN, Mme Nadine CAPS, M. Armel CHABANE, Mme Françoise DALSTEIN, M. Denis DELLWING, Mme Esther GOELLER, M. Franck ISCH, M. Clément LARCHER, M. David LOUYA, M. Guy OLLINGER, M. Isiakou Camaroon OUBA BABA, Mme Michelle RIGAUD, M. Régis SUMANN, Mme Marie-Christine VENNER.

Procurations (6) : M. Roland CERATI à Mme Marie-christine AUBIN, M. Robert CHAMPLON à M. Bernard ALTMAYER, M. Roland GLODEN à Mme Michelle RIGAUD, M. Manuel RIOS à M. Armel CHABANE, M. Jean-Marie SIBILLE à M. Guy OLLINGER, Mme Christiane WAGNER à M. Denis PAYSANT.

Excusés (2) : Mme Isabelle BELAID, Mme Chantal GARAU.

Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne Mme Michelle RIGAUD pour être secrétaire de séance.

Présentation de nouveaux agents

M Giovanni CLEMENT a été recruté en tant qu'agent de développement avec effet au 1^{er} octobre 2018 dans le cadre du Projet de ville portant revitalisation du bourg centre.

M. le Maire l'invite à se présenter aux membres du Conseil Municipal.

M. Sébastien KAMMERER a été recruté en tant que chef d'équipe travaux et exploitation avec effet au 1^{er} octobre 2018. Excusé en raison de sa participation à une réunion du Conseil Municipal de Roupeldange au sein duquel il est élu, M. Sébastien KAMMERER sera présenté lors de la prochaine réunion de notre assemblée.

Compte-rendu d'activité des comités techniques dans le cadre du projet de revitalisation du centre bourg

Les Adjoint(e)s au Maire référents rendent compte des premières réunions des comités techniques qu'ils animent.

Compte-rendu du Maire dans le cadre de ses délégations de fonctions reçues du Conseil Municipal

Les activités de M. le Maire, dans le cadre de ses délégations reçues du Conseil Municipal ont été les suivantes depuis le 16 juillet 2018, date du dernier Conseil Municipal :

- Droit de Prémption Urbain (DPU)

La commune a reçu les 18 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) suivantes depuis le Conseil Municipal du 16 juillet 2018 :

Date	Immeuble / terrain	Vendeur	Prix	Acquéreur
01/08/2018	12 impasse de l'industrie	Mme ACHENBACH Claudia	90 000 €	M. OZCIFTCI Bulent 17 rue du Luxembourg 57320 BOUZONVILLE
01/08/2018	rue des clos	M. EGLOFF Adrien	25 000 €	M. SCHMALTZ Arnaud 2A rue des clos 57320 BOUZONVILLE
01/08/2018	21 rue du Luxembourg	M. FISCHER Jean-Pierre	456 000 €	M. KLEIN Dominique 13 rue Mazelle 57000 METZ
01/08/2018	10 rue Chopin	M. OZTURK Sefa	163 000 €	Mlle PALTZ Anaïs - M. BLANCK Ludovic 6C rue de l'église 57220 BETTANGE
01/08/2018	26 rue du 27 Novembre	M. DEBAQUE Michel	140 000 €	M. RICHARD Philippe, Chemery-les-Deux Mlle Flavie LUCIANO, Remelfang
01/08/2018	23 rue de la République	SCI Saintville	130 000 €	M. GENTNER Arnaud 28 rue du Renard 67230 SCHIRRHEIN
13/08/2018	10 rue de la République	SOGINCO SAS	120 000 €	SCI MALAN II 19 route de Longeville 57160 SCY CHAZELLES
16/08/2018	12 et 14 annexe de Heckling	Consorts KERBER	95 000 €	M. CHABRIER Jean Michel 14 rue de Heckling 57320 BOUZONVILLE
17/08/2018	8 Résidence les Pierres Hautes	SCI VIK	206 000 €	SCI LUMICH 47 rue de la barrière 57980 DIEBLING
22/08/2018	12 rue Ravel	Mme MULLER Anna	129 000 €	M. TRITZ Bernard 15B rue de France 57320 Bouzonville
28/08/2018	26 résidence les pierres hautes	Mme SCHOENACKER Cynthia	26 500 €	M. SCHMITT Didier 11/3 les Colchiques 57320 VAUDRECHING
11/09/2018	4B rue de Madrid	M. KESER Ugur	139 000 €	M. KURCZOBA Dylan, Mlle Laura COLIN 56 rue Robert Schuman 57320 FREISTROFF
12/09/2018	29 rue de Sarrelouis	M. SCHAMING Gérard	55 000 €	M. GIAMPETRI André 50 rue des pins 57000 METZ
18/09/2018	26 annexe de Heckling	Consorts WAX	92 000 €	M. HEKTOR André 38 rue de Heckling 57320 BOUZONVILLE
04/10/2018	9 et 10 Résidence les Pierres Hautes	SCI VIK	380 000 €	SCI IMMO 13 rue de la République 57240 KNUTANGE
05/10/2018	21 route de Guerstling	Consorts PIGNON	100 000 €	M. MALMAISON Denis 14 rue des écoles 57920 KEDANGE SUR CANER
10/10/2018	30 rue de la République	Consorts DOUR	60 000 €	M. BAS Adem 174 Avenue André Malraux 57000 METZ
15/10/2018	1 rue du Rhin	M. KONCA Suleyman	150 000 €	Mme CORTE SAN MARTIN Aurore 13 rue Maurice Ravel 57310 BOUSSE

Dans tous les cas susmentionnés, M. le Maire a décidé de ne pas faire usage du droit de préemption dont dispose la Commune de Bouzonville.

- Cotisations et abonnements

- Un abonnement a été souscrit auprès du Républicain Lorrain à compter du 01/10/2018 pour l'accès à une plateforme dématérialisée de réception des offres de marchés, pour être en conformité avec la réglementation en vigueur. Le coût de cette prestation est de 972 €.
- Un abonnement au mémento des infractions routières a été renouvelé pour l'année 2019 auprès des éditions de la Baule, pour un coût de 34,70 €.
- Un contrat a été souscrit avec la société Ineo - Engie pour la maintenance de l'ensemble du matériel de vidéo protection de la Commune, soit 25 caméras répartis sur 10 sites ainsi que le matériel informatique qui y est associé. Le contrat a été souscrit pour 12 mois à compter du 01/10/2018 pour un coût de 7 195,20 € TTC.

- Remboursements partiels de titres de transports

M. le Maire a procédé au remboursement partiel de deux cartes de transport scolaire selon la règle définie par le Conseil Municipal selon laquelle toute période entamée est due en totalité. Ces remboursements ont été opérés, car les familles concernées n'avaient plus l'usage du titre de transport de leurs enfants.

Une carte annuelle a été remboursée à hauteur de 126,90 € et une carte trimestrielle à hauteur de 35,25 €.

- Convention de mise à disposition de locaux au profit du SDIS de la Moselle

Une convention de mise à disposition gratuite des locaux de l'ensemble immobilier rue de Sarrelouis (ex LP de l'Institut de la Providence) a été signée avec le SDIS de la Moselle le 26 septembre 2018. Cette convention a pris effet au 1^{er} septembre 2018 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 5 ans. Elle autorise les pompiers du Centre d'Intervention de Secteur de Bouzonville de procéder à des exercices de formation dans les locaux mis à disposition par la Commune dans les conditions prévues à l'article 2 portant conditions d'utilisation du site de la convention.

Informations diverses

- Aménagement d'un nouvel espace périscolaire

Pour mémoire, les coûts divers des prestations attribuées en vue de la construction d'un nouvel espace périscolaire sont les suivants :

Prestation	Entreprise	Total coût TTC prestation	Date OS	Dates exécution OS	Prestation OS	Montant OS
Relevés topo.	Helstroffer	2 400,00	08/06/2018	11/06/18 au 15/06/18	Levé topographique	2 400,00
Diagnostics amiante	Helstroffer	930,00	08/06/2018	08/06/18 au 15/06/18	Diagnostics amiante	930,00
Maîtrise d'œuvre	Petitfrere	68 364,00	19/06/2018	19/06/18 au 31/07/18	APS et APD	17 091,00
Sondages	Fondasol	3 525,60	25/06/2018	27/06/18 au 16/07/18	sondages géotechn.	3 525,60
Contrôle technique	Socotec	5 280,00	25/06/2018	Durée du chantier	Contrôle tech. chantier	5 280,00
Mission SPS	Prevlor	3 210,00	25/06/2018	Durée du chantier	Coordination et sécurité	3 210,00
	Total	83 709,60				32 436,60

Le marché de désamiantage des bâtiments a été lancé le 10 août 2018. Onze entreprises se sont renseignées et neuf d'entre elles ont remis une offre. Ce marché sera attribué très prochainement.

Au vu des frais déjà engagés, un acompte forfaitaire de 30 % de la subvention DETR (soit 36 780 €) a été sollicité auprès des services de l'Etat le 5 octobre 2018.

- Marché des transports scolaires

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 14 septembre 2018 et a procédé à l'ouverture du pli contenant l'offre unique des établissements Schidler. Le marché des transports scolaires a été attribué à cette entreprise pour trois années scolaires à compter de celle en cours. Le coût annuel d'exécution est de 239 976 € TTC.

- Dotation des titres sécurisés

Pour information, la dotation relative à la confection des titres sécurisés notifiée pour 2018 est de 8 580 € contre 5 030 € en 2017. Cette évolution est liée à la gestion des cartes d'identité depuis le 1^{er} mars 2017, en année pleine pour 2018.

- Motion relative aux gens du voyage du 16 juillet 2018

Le Conseil Municipal, lors de sa réunion du 16/07/2018 avait adopté une motion suite à l'agression dont avait fait l'objet M. le Maire de Moulins les Metz par les gens du voyage. Cette motion avait été transmise à la Fédération Départementale des Maires de la Moselle ainsi qu'à M. le Maire de Moulins-les-Metz par courrier le 25 juillet 2018. M. Jean BAUCHEZ, Maire de Moulins-les-Metz a remercié la Commune de Bouzonville en retour, également par courrier.

- Remerciements

M. le Maire remercie les organisateurs des manifestations qui ont eu lieu depuis le dernier Conseil Municipal et notamment :

- le ciné concert en plein du 10 août 2018,
- la semaine musicale d'été du 13 au 17 août 2018,
- la soirée des méritants du 5 octobre 2018,
- l'opération de vente des brioches de l'amitié du 6 octobre 2018,
- la Boucle Bouzonvilloise du 6 octobre 2018,
- la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants du 13 octobre 2017.

- **Manifestations à venir**

Par ailleurs, M. le Maire informe les membres du conseil Municipal des manifestations à venir et les invite par leur présence à encourager les organisateurs, notamment :

- l'exposition relative au centenaire de la fin de la guerre de 14-18 à la salle des fêtes samedi 10 et dimanche 11 novembre 2018,
- le marché de Noël le 14, 15 et 16 décembre 2018, place Robert Schuman,
- le défilé de la Sainte Barbe le dimanche 2 décembre 2018,
- la Fête de la Saint Nicolas sur le parvis de la Mairie le 8 décembre 2018.

Modification de la composition d'une commission municipale

Par courrier en date du 18 octobre 2018, M. Roland CERATI informe M. le Maire qu'il démissionne de la commission des finances.

Le Conseil Municipal prend acte de la démission de M. Roland CERATI de la commission des finances et pourvoit à son remplacement en la personne de Mme Marie-Christine AUBIN.

1. 2018101801 - Approbation de l'ordre du jour

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour suivant :

- 1 2018101801 Approbation de l'ordre du jour
- 2 2018101802 Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 juillet 2018
- 3 2018101803 Convention de gestion avec l'Association Pyramide Est
- 4 2018101804 Règlement intérieur des marchés
- 5 2018101805 Commission de contrôle des opérations électorales
- 6 2018101806 Programme des coupes 2019
- 7 2018101807 Etat d'assiette des coupes 2020
- 8 2018101808 Approbation du rapport de la CLECT du 26 septembre 2018
- 9 2018101809 Indemnité 2017 en faveur du comptable de la collectivité
- 10 2018101810 Subventions aux associations

2. 2018101802 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 juillet 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 16 juillet 2018.

3. 2018101803 - Convention de gestion avec l'Association Pyramide Est

Par délibération en date du 18 juin 2018, le Conseil Municipal a créé un poste d'apprenti à compter du 1^{er} septembre 2018 pour deux années scolaires.

M. Alexis DECKER a été recruté sur ce poste.

M. Alexis DECKER a été reconnu travailleur handicapé à compter du 1^{er} juillet 2018 et jusqu'au 30/06/2019 par décision de la Commission des Droits de l'Autonomie des

Personnes Handicapées (CDAPH) notifiée le 17 septembre 2018. Cette décision est assortie pour la même période d'un accord sur l'orientation professionnelle de l'intéressé.

Ces décisions pour l'année en cours sont susceptibles d'être prorogées pour la période allant du 01/07/2019 au 31/08/2020.

La décision de la CDAPH ouvre droit à une prise en charge du salaire de M. Alexis DECKER ainsi que des mesures d'accompagnement d'insertion par le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

Les mesures d'accompagnement impliquent notamment la constitution du dossier de prise en charge FIPHFP de M. Alexis DECKER pour un coût de 1 947 € par la DIRPHA (Association Pyramide Est).

La mise en oeuvre des mesures d'accompagnement est neutre sur le plan budgétaire mais implique la signature d'une convention de gestion dont le texte est en annexe du présent compte-rendu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer la convention annexée de mise en oeuvre d'une action d'accompagnement socio-pédagogique dans le cadre d'un contrat d'apprentissage aménagé pour l'année scolaire 2018-2019 avec l'Association Pyramide Est.

4. 2018101804 - Règlement intérieur des marchés

L'ordonnance n°2015-899 du 25 mars 2015 applicable au 1^{er} avril 2016 depuis la publication du décret d'application du 25 mars 2016 a abrogé le Code des Marchés Publics. Elle introduit de nouvelles dispositions relatives aux procédures afférentes à la commande publique. Les seuils à partir desquels un marché doit être passé ont été modifiés ainsi que les modalités relatives aux supports de la publicité des marchés. En outre, à compter du 1^{er} octobre 2018, les Services Publics ont obligation d'accepter les offres dématérialisés des entreprises pour les consultations qu'ils organisent via une plateforme Internet agréée de leur choix.

Par conséquent, le dernier règlement intérieur de la commande publique en date, adopté par le Conseil Municipal par délibération du 30 novembre 2015 est caduc.

Le tableau de synthèse de la réglementation en vigueur figure en annexe du présent compte-rendu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter le règlement intérieur de la commande publique de la Commune annexé.

5. 2018101805 - Commission de contrôle des opérations électorales

Les décrets d'application des Lois n° 2016-1046 et n° 2016-1048 du 1^{er} août 2018 ont été promulgués en Mai 2018.

Ces dispositions impliquent que désormais la date et le lieu de naissance de chaque électeur doivent être portés sur les listes électorales. Cette obligation est une des nouveautés liées à la mise en oeuvre du Répertoire Electoral Unique (REU).

La réglementation en vigueur prévoit une commission facultative de contrôle des opérations électorales chargée le cas échéant d'examiner les recours administratifs formés par les électeurs préalablement à tout recours administratif selon les modalités décrites par l'article R7 du nouveau code électoral.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au Conseil Municipal, cette commission est composée de 3 membres de la majorité, à l'exclusion des Adjointes au Maire et de 2 membres de l'opposition municipale.

Par défaut, les personnes à désigner pour la commission de contrôle des opérations sont choisies dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de désigner des élus municipaux suivants en tant que membre de la commission de contrôle des opérations électorales :

➤ Pour les élus de la majorité municipale, issus de la liste "Bouzonville, Ensemble, Autrement"

- M. Clément LARCHER
- M. Régis SUMANN
- M. Denis DELLWING

➤ Pour les élus de l'opposition municipale, issus de la liste "Bouzonville Autrement"

- M. Guy OLLINGER
- Mme Nadine CAPS

6. 2018101806 - programme des coupes forestières 2019

Le programme des coupes 2019 proposé par l'ONF est le suivant pour le bois d'oeuvre :

Parcelle forestière	Volume en m ³	Recette brute estimée en €
11	36	3 545
20	28	3 574
7	42	4 842
18	2	102
10	28	3 204
19 (report de 2018)	33	2 640
Total	169	17 914

Le programme des coupes 2019 proposé par l'ONF est le suivant pour le bois de chauffe à destination des particuliers :

Parcelle forestière	Volume en m ³	Recette brute estimée en €
11	82	983
20	64	769
7	105	1 264
18	124	1 487
10	25	29
19 (report de 2018)	45	756
Total	445	5 555

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 19 voix pour et 3 contre d'approuver le programme des coupes forestières 2019 proposé par l'ONF.

7. 2018101807 - Etat d'assiette des coupes 2020

Le martelage prévu par l'ONF en vue de la constitution de l'état d'assiette des coupes 2020 est le suivant :

Parcelle	Surface parcourue en ares	Volume à marteler en m ³
19	6,19	200

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide par 19 voix pour et 3 abstentions d'approuver l'état d'assiette des coupes 2020 proposé par l'ONF.

8. 2018101808 - Approbation du rapport de la CLECT du 26 septembre 2018

La commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières (CCB3F) s'est réunie le 26 septembre 2018.

Le rapport de la réunion de la CLECT a été notifié aux Maires le 2 octobre 2018.

Vu le rapport de la commission locale des transferts de charges en date du 26 septembre 2018 par lequel :

- elle constate une erreur de calcul des montants liés au débasage de l'ex-part départementale de la taxe d'habitation. En effet, ce calcul doit prendre en compte les bases communales de TH 2016 et non les bases intercommunales. Cette erreur a conduit à un trop perçu par les communes du Sierckois de 60 694 € par an en 2017 et en 2018;
 - acte le principe de la correction du calcul du trop-perçu et acte le principe du reversement du trop-perçu ;
 - propose de procéder par réfaction sur le montant corrigé des attributions de compensation ;

- considérant l'impact budgétaire pour certaines communes, cette réfaction pourra être lissée sur 2 ans, soit 2019 et 2020. Les communes devront en faire la demande expresse.
- elle constate pour l'ensemble des communes une erreur sur le calcul de la part salaire comprise dans les attributions de compensation. En effet, contrairement à la règle, il a été procédé en 2017 à une indexation des reversements alors que ce montant doit être figé lors du calcul des attributions de compensation originelles (c'est-à-dire l'année du passage en fiscalité professionnelle unique des deux communautés de communes). Cette erreur a conduit à un manque à gagner pour les communes de 25 397 € par an en 2017 et en 2018.
 - elle acte le principe de la correction de cette erreur sur la base des montants de la part salaire perçus par chaque commune en 2016. La communauté de communes procédera à la régularisation de cette erreur en une seule fois pour toutes les communes en 2019.

Considérant que cette évaluation est déterminée par délibérations concordantes de la structure intercommunale et des communes membres dans les conditions de majorité qualifiée qui président à leur création,

S'agissant de la Commune de Bouzonville, le rappel de dotation au titre de la part salaire de la DGF serait de 11 561 € par an depuis 2017.

La commission des finances propose à l'unanimité d'approuver le rapport de la CLECT du 26 septembre 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la CLECT de la CCB3F du 26 septembre 2018.

9. 2018101809 - Indemnité du comptable 2017

Le comptable de la collectivité vient de transmettre le décompte de son indemnité de conseil au titre de l'exercice 2017. Le calcul est assis sur la moyenne des dépenses prises en charge sur les trois derniers exercices et selon un barème dégressif en pourcentage par tranches de dépenses.

Le montant brut calculé est de 705,64 € brut et de 638,41 € net au taux de 100 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder l'indemnité proposée au taux de 100 %.

10.2018101810 - Subventions aux associations

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'attribuer des subventions de fonctionnement au titre de l'exercice 2018 individuellement à chaque association pour un total de 186 500 € selon le détail annexé,

- d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

Association	Objet de la demande	Subvention exceptionnelle demandée	Décision du Conseil Municipal
Handball Club	Manifestation liée au 55 ^{ème} anniversaire du club	4 000	1 000
Karting Club de Bouzonville	Organisation du Mega Motor Show 2018	4 000	1 000
Tennis Club	Manifestation liée au 70 ^{ème} anniversaire du club	2 650	600
Bouzonville Athletic Club	Organisation du Fox Trail 2019	600	600
TOTAL		11 250	3 200

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'Association des Commerçants et Artisans de Bouzonville pour l'organisation des animations de Noël 2018,

Le volume global des subventions attribuées s'élève donc à 192 700 €.

<p>Convention annuelle de mise en oeuvre d'une action d'accompagnement socio-pédagogique dans le cadre d'un contrat d'apprentissage aménagé</p>
--

Entre les soussignés :

- La Commune de BOUZONVILLE, d'une part

N° SIRET : 215 701 061 000 16

Adresse : 1 place du Général de Gaulle - 57320 BOUZONVILLE

Représentée par Monsieur Denis PAYSANT, Maire

- Et L'Association PYRAMIDE Est, d'autre part

N° SIRET : 403 216 260 000 22

Adresse : 25, la Tannerie - 57070 SAINT JULIEN LES METZ

Représentée par Monsieur Benoit AUBERT, Directeur

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente a pour objet la mise en oeuvre par l'Association PYRAMIDE Est de l'action d'accompagnement socio-pédagogique décrite à l'article 2 au bénéfice de Monsieur DECKER Alexis, recruté le 01 septembre 2018, dans le cadre d'un contrat d'apprentissage aménagé d'une durée de 22 mois, signé avec la Commune de BOUZONVILLE.

Article 2 : Modalités de mise en oeuvre

Cette convention est établie pour la 1^{ère} année en apprentissage (à compter du 01 septembre 2018 jusqu'au 30 juin 2019).

Au titre de l'action d'accompagnement financée par le F.I.P.H.F.P., l'apprenti mentionné à l'article 1 bénéficie de : M. Alexis DECKER

Actions Menées	Nombre d'heures d'intervention	Nom de l'intervenant principal
Evaluation préalable	3 Heures	PYRAMIDE Est
Accompagnement global :	30 heures	PYRAMIDE Est
<i>Soutien à la personne :</i> - Contacts avec l'apprenti, sous la forme d'entretien téléphonique ou rencontres pour évoquer les difficultés éventuelles - Vérification de l'acquisition et du développement des compétences, ressenti du jeune, au travers d'entretiens individuels		

<ul style="list-style-type: none"> - Valorisation des compétences de l'apprenti, - Mobilisation des opérateurs d'appuis spécifiques au regard du handicap 		<p>PYRAMIDE Est</p> <p>PYRAMIDE Est</p>
<p><u>Soutien à la formation de l'apprenti et coordination en CFA :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Aide à l'élaboration de la convention de formation CFA/Employeur/apprenti 		<p>PYRAMIDE Est</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation, définition et mise en place des adaptations et compensations 		<p>PYRAMIDE Est / CDG57</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Appui technique à la constitution des dossiers de subvention (matériel spécifique) 		<p>PYRAMIDE Est</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Participation aux réunions en fonction des besoins et ajustement des compensations 		<p>PYRAMIDE Est</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation de la progression en CFA par rapport à des objectifs de savoirs, savoir-faire, savoir-être, savoir-devenir. 		<p>PYRAMIDE Est</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'aménagement des conditions d'études et d'examens 		<p>PYRAMIDE Est</p>
<p><u>Aide à l'insertion professionnelle de l'apprenti : médiation en entreprise :</u></p>		
<ul style="list-style-type: none"> - Information et sensibilisation du collectif de travail 		<p>PYRAMIDE Est</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Aide à la mise en oeuvre des actions nécessaires pour la compensation du handicap de l'apprenti selon les besoins, en collaboration avec le médecin du travail 		<p>PYRAMIDE Est</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des prestataires pour la réalisation de l'étude d'aménagement de la situation de travail, aide à la recherche de fournisseurs de matériels adaptés, mobilisation des prestataires spécialisés... 		<p>PYRAMIDE Est</p>

<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la constitution des dossiers de financement spécifiques - Evaluation de la progression en entreprise par rapport à des objectifs de savoirs, savoir-faire, savoir-être, savoir-devenir. - Gestion des conflits 		<p>PYRAMIDE Est / CDG57</p> <p>PYRAMIDE Est</p> <p>PYRAMIDE Est</p>
--	--	---

L'action d'accompagnement comporte une évaluation préalable des besoins de l'apprenti.

Article 3 : Confidentialité

- Les signataires garantissent la confidentialité des informations concernant l'apprenti.
- Les échanges d'informations entre les signataires, concernant la situation d'apprentissage, se feront exclusivement dans l'intérêt de l'apprenti.

Article 4 : Modalités de paiement des prestations.

En référence à la mesure, mobilisable tous les ans pendant la durée du contrat, le montant du financement s'élèvera au maximum à 520 fois le SMIC Horaire brut (9.88€ au 01/01/2018), soit 5137,60€. Cette somme est totalement affectée à la réalisation de l'action décrite à l'article 2.

Pour cet accompagnement, nous évaluons notre prestation à 1947,00€, soit 33 heures pour un coût horaire de 59 euros nets de taxes. Toute heure passée à la mise en oeuvre sera facturée. La comptabilisation des heures restent de la responsabilité de PYRAMIDE Est.

PYRAMIDE Est établira la facture des prestations réalisées selon une périodicité trimestrielle, et la transmettra à la Commune de BOUZONVILLE pour règlement des sommes dues.

Délai de règlement de la facture : 30 jours.
Escompte pour règlement anticipé : néant.

Le versement de la part de la Commune de BOUZONVILLE s'effectuera sur le compte de l'association PYRAMIDE Est, dont le RIB est joint à cette convention.

Cette action entrant dans le champ d'intervention du FIPHFP au titre de la prise en charge des frais d'accompagnement socio-pédagogique spécifique des personnes en situation de handicap en apprentissage dans la fonction publique (Cf fiche 12, pages 45 et 46, du catalogue des interventions du FIPHFP 2018), pourra être financée par le FIPHFP dans la limite d'un plafond annuel de 520 fois le SMIC horaire brut.

Article 5 - Résiliation ou inexécution

Si, pour une raison quelconque, les signataires de la présente convention se trouvaient empêchés durablement de tenir leurs engagements respectifs, cette convention serait résiliée de plein droit. Dans ce cas, seules les heures réalisées feront l'objet d'une facturation par PYRAMIDE Est.

L'action faisant l'objet de cette convention débutera le 01 septembre 2018 et se terminera au plus tard le 30 juin 2019.

Fait à Saint Julien Lès Metz, le 09 juillet 2018.
En trois exemplaires originaux (dont un pour le F.I.P.H.F.P.)

Pour l'employeur public,

Pour PYRAMIDE Est,

ANNEXE

règlement intérieur en matière d'attribution des marchés

Montant de la dépense	Description de la procédure	Publicité				Adjudication
		Affichage en Mairie	Site Internet municipal	Journal d'annonce légale	BOAMP - JOUE	
0 à 25 000 € HT	Commande directe sans publicité préalable					Autorité territoriale seule
25 000 € à 90 000 € HT	Procédure adaptée avec offre dématérialisée	x	x			Autorité territoriale le cas échéant sur avis d'un comité technique consultatif ad hoc
De 90 000 à 221 000 € HT pour les fournitures et services et de 90 000 à 5 548 000 € HT pour les travaux		x	x	x		
Au delà de 221 000 € HT pour les fournitures et services et de 5 548 000 € HT pour les travaux	Appel d'offres avec offre dématérialisée	x	x	x	x	Commission d'appel d'offres

	Associations	Subventions 2017	Demandes 2018	Subventions attribuées en 2018	Acomptes perçus	Solde
CATEGORIE 1 - SPORTS	SPORTS COMPETITIONS					
	COB	16 850,00	17 500,00	17 500,00	13 480,00	4 020,00
	Bouzonville Handball	17 883,00	19 000,00	17 070,00	14 306,40	2 763,60
	SPORTS COMPETITIONS ET LOISIRS					
	Nautic club	5 000,00	8 000,00	5 520,00	2 500,00	3 020,00
	Judo club	5 136,75	8 210,00	4 570,00	2 568,38	2 001,62
	Karting club	1 500,00	4 000,00	1 400,00	750,00	650,00
	Tennis club	4 668,75	11 500,00	4 520,00	2 334,38	2 185,62
	Boule bouzonvilloise	974,25	2 000,00	1 070,00	487,13	582,87
	Compagnie des archers	900,00	900,00	900,00	450,00	450,00
	Art martial Bouzonville	1 287,00	2 000,00	2 000,00	643,50	1 356,50
	SPORTS LOISIRS					
	Bouzonville athlétic club	400,00	500,00	500,00	200,00	300,00
	GDA	450,00	800,00	450,00	225,00	225,00
	Marcheurs de la Nied	400,00	500,00	450,00	200,00	250,00
TOTAL CATEGORIE 1	55 449,75	74 910,00	55 950,00	38 144,79	17 805,21	
CAT 2 - MULTIACTIVITES - AUTRES	Discus club	500,00	500,00	500,00	250,00	250,00
	MJC	400,00	500,00	500,00	200,00	300,00
	FNACA	300,00	300,00	300,00	150,00	150,00
	Groupement porte drapeaux	300,00	300,00	300,00	150,00	150,00
	Médaillés militaires	150,00	300,00	300,00	75,00	225,00
	UNC AFN	300,00	300,00	300,00	150,00	150,00
	Amicale des collectionneurs	400,00	300,00	400,00	200,00	200,00
	Association de l'amitié	0,00	300,00	300,00	0,00	300,00
	ARDDS	400,00	400,00	400,00	200,00	200,00
	Nied d'abeilles	500,00	500,00	500,00	250,00	250,00
	Société avicole	500,00	500,00	450,00	250,00	200,00
	Les amis de la santé	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL CATEGORIE 2	3 950,00	4 200,00	4 250,00	1 875,00	2 375,00
CAT 3 - CULTURE	Autour de l'abbatiale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Crescendo	500,00	500,00	650,00	250,00	400,00
	Heckling patrimoine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Barytenbas	500,00	2 000,00	550,00	250,00	300,00
	Chorale Ste Croix	500,00	800,00	500,00	250,00	250,00
	TOTAL CATEGORIE 3	1 500,00	3 300,00	1 700,00	750,00	950,00
HORS CATEGORIE	SHAN	50,00	50,00	50,00	25,00	25,00
	Prévention routière	50,00	50,00	50,00	25,00	25,00
	Conservatoire de Musique	81 000,00	81 000,00	81 000,00	64 800,00	16 200,00
	OHVB	7 000,00	7 000,00	7 000,00	5 600,00	1 400,00
	IAB fonctionnement	800,00	800,00	800,00	0,00	800,00
	IAB Manif culturelles	10 900,00	7 200,00	7 200,00	0,00	7 200,00
	IAB Autres manifs	20 000,00	28 500,00	28 500,00	14 208,00	14 292,00
	TOTAL HORS CATEGORIES	119 800,00	124 600,00	124 600,00	84 658,00	39 942,00
TOTAL GENERAL	180 699,75	207 010,00	186 500,00	125 427,79	61 072,21	